

## « TOUR D'HORIZON DES ACTIVITÉS SIF DE LA CCNR : HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN » VIF SUCCÈS POUR L'ATELIER RELATIF AUX SERVICES D'INFORMATION FLUVIALE (SIF) DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN (CCNR)

Ref: CC/CP (17)07

La CCNR a organisé le 17 novembre 2017, au Palais du Rhin à Strasbourg, son 5<sup>e</sup> atelier consacré aux SIF. Cette rencontre a constitué une plate-forme internationale et interactive pour des échanges sur les principales activités menées par la CCNR au cours de ces dernières années en matière de SIF, de présentation des travaux et enseignements acquis par d'autres organisations dans ce domaine et d'expression des attentes des professionnels et des parties concernées en matière de SIF. L'objectif était d'alimenter les futurs travaux de la CCNR.

L'atelier SIF a permis de rassembler, en présence de représentants de la Commission européenne et d'autres organisations internationales, 60 acteurs de la navigation intérieure issus de neuf pays européens, représentant les entreprises de navigation intérieure, chargeurs, développeurs d'applications, fabricants d'appareils et sociétés de montage, administrations et ports intérieurs.

Au sein de ce cercle élargi d'acteurs, et sur la base d'exposés de très grande qualité, se sont tenus des échanges fructueux, très ouverts et parfois controversés. Les acteurs ont souligné l'impact positif des SIF sur la sécurité et le développement économique de la navigation rhénane et européenne. Ils ont réitéré leur volonté de joindre leurs efforts. En outre, les représentants de la CCNR ont assuré les participants qu'ils tiendraient compte de leurs propositions et suggestions et les intégreraient aux travaux de la CCNR.

### Présentation des résultats de l'évaluation de l'obligation d'équipement et d'utilisation de l'AIS Intérieur et de cartes électroniques

La CCNR a introduit le 1<sup>er</sup> décembre 2014 une obligation d'équipement en appareils AIS Intérieur et en cartes électroniques. À l'issue des deux premières années de mise en œuvre de cette décision, la CCNR a mené une enquête en ligne afin de mieux cerner les difficultés rencontrées par les usagers et de permettre aux personnes et entreprises concernées par ces prescriptions d'exposer leurs propositions d'améliorations. La participation à cette enquête a été particulièrement élevée. Les principaux résultats de l'enquête ont été présentés et commentés par les professionnels, notamment les délais pour la réparation d'équipements défectueux, la qualité du montage des différents équipements et les disparités entre la réglementation et la pratique. Les résultats ont été intégralement analysés et publiés début décembre 2017 afin que puissent être établies en 2018 les conclusions et recommandations pour la CCNR. Les professionnels seront associés à ces travaux.

Les professionnels ont par ailleurs souligné que l'AIS Intérieur et les systèmes de visualisation de cartes contribuent nettement à la sécurité de la navigation.

### Extension de l'obligation d'annonce par voie électronique aux bâtiments ayant des citernes fixes à bord

La CCNR introduira au 1<sup>er</sup> décembre 2018 l'obligation d'annonce par voie électronique pour tous les



bâtiments ayant des citernes fixes à bord. Avec cette extension qui concerne près de 2 000 bâtiments, la navigation intérieure franchit une étape importante dans la mise à disposition d'informations numérisées. Les enseignements acquis en liaison avec l'obligation d'annonce applicable aux bateaux porte-conteneurs contribueront à la bonne mise en œuvre de cette décision de la CCNR. Des représentants des administrations de la navigation des États membres de la CCNR ont exposé comment ils envisageaient d'appuyer la navigation-citerne pour l'extension de l'obligation d'annonce. Les représentants de la profession de la navigation ont insisté sur la nécessité d'accorder des exemptions aux bateaux avitailleurs et autres bateaux assurant des fonctions d'approvisionnement.

### Travaux, attentes et développement futurs des SIF : la navigation intérieure développe son avenir numérique

L'atelier a permis de rappeler que le développement futur des SIF devrait être axé davantage sur la notion de services dans le cadre d'une e-navigation reposant sur l'intermodalité, l'harmonisation des données et la réduction des tâches administratives.

L'accent a été mis sur le développement de plates-formes d'échanges de données numériques (Business-to-Business) reliant en tant qu'extensions des terminaux SIF les acteurs du transport terrestre et fluvial, ainsi que les ports. Ces plates-formes sont nécessaires pour automatiser l'échange de données entre les bateaux de navigation intérieure et les terminaux, et pour intégrer le transport fluvial dans les chaînes logistiques. L'échange de données nécessite une coopération étroite entre les différents acteurs, ce qui ne va pas encore de soi, selon les différents participants.

Les participants à l'atelier ont également préconisé la numérisation des échanges de données et de documents entre les entreprises de transport fluvial et les administrations sur la base de plates-formes d'échange Business-to-Administration. Les échanges ont par ailleurs mis en évidence l'enjeu de la dématérialisation des documents de bord (navigation sans papier) basée sur une garantie de leur authenticité.

Enfin, cet atelier a montré que les aspects de

la protection des données personnelles, de l'harmonisation des prescriptions applicables et plus globalement de l'enjeu de la cybersécurité demeurent des préoccupations importantes pour les professionnels et les différentes parties prenantes.

Une des conclusions de l'atelier, « Pour aller vite, marchons seuls, pour aller loin, marchons ensemble » illustre cette volonté exprimée par tous les partenaires de contribuer ensemble au développement de l'avenir – notamment numérique – de la navigation intérieure.

Les exposés présentés lors de l'atelier sont accessibles par téléchargement depuis le site internet de la CCNR : <http://www.ccr-zkr.org/13020149-fr.html>

### À PROPOS DE LA CCNR

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, c'est l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement qui dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin  
2, place de la République  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10  
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

[ccnr@ccr-zkr.org](mailto:ccnr@ccr-zkr.org)  
[www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)